



## Liste des délibérations prises en Conseil Municipal du 24 novembre 2025

N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
DEL372025	Fonction publique	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
DEL382025	Fonction publique	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2025	Approuvée
DEL392025	Acquisitions	Modification de la délibération n°DEL34/2025 du 27 octobre 2025 Acceptation par la commune de la cession d'un chemin d'exploitation appartenant à l'Association Foncière Désignation d'un adjoint pour signer l'acte	Approuvée
DEL402025A	Divers	Zone de NonTraitement (ZNT) Renouvellement des conventions et versement d'une indemnité aux signataires	Approuvée
DEL412025	Subventions	Demande de subvention à la CeA au titre des « Amendes de Police » : aménagement sécuritaire	Approuvée
DEL422025	Subventions	Demande de subvention à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland au titre du fonds de biodiversité : plantation d'arbres	Approuvée
DEL432025	Subventions	Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR : cimetière	Approuvée
DEL442025	Subventions	Demande de subvention à la Région au titre du « Coup de Pouce Rural »	Approuvée
DEL452025	Décisions budgétaires	Décision modificative du budget	Approuvée
DEL462025	Divers	Délibération d'adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin pour la période 2026/2031	Approuvée
DEL472025	Divers	RGPD : avenant N°2 Convention – mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements des données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne	Approuvée

La liste des délibérations prises en conseil municipal est publiée sur le site internet de la commune [www.durningen.fr](http://www.durningen.fr) et affichée en mairie.



 Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN

 03 88 69 60 42

 [mairie@durningen.fr](mailto:mairie@durningen.fr)

## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 12

Date de la convocation : 20.11.2025  
Date d'affichage : 20.11.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSER Julien

#### OBJET DE LA DELIBERATION

##### DEL 37/2025 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur Julien MESSER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER



La Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 12

Date de la convocation : 20.11.2025  
Date d'affichage : 20.11.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSER Julien

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### DEL 38/2025 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté par 10 voix pour et 2 non prise de part au vote dans la forme et la rédaction proposée.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER

La Maire  
Christine BLANCHAIS



## **COMMUNE DE DURNINGEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAINS

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSEZ Julien

## **OBJET DE LA DELIBÉRATION**

**DEL 39/2025 Modification de la délibération n° DEL34/2025 du 27 octobre 2025**  
**Acceptation par la commune de la cession d'un chemin d'exploitation appartenant à l'Association Foncière – Désignation d'un adjoint pour signer l'acte**

## Le Conseil municipal de Durningen ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-18 et suivants :

Vu la délibération n° DEL34/2025 en date du 27 octobre 2025 par laquelle le Conseil municipal a accepté la cession à titre gratuit d'un chemin d'exploitation appartenant à l'Association Foncière :

Considérant que, dans le cadre des actes reçus en la forme administrative, la maire, en sa qualité d'officier public, ne peut être simultanément représentant de la commune en tant que cocontractant et officier instrumentaire chargé de l'authentification ;

Considérant qu'il convient par conséquent de modifier la délibération précitée afin de désigner un adjoint pour représenter la commune lors de la signature de l'acte de cession, la maire se limitant à son rôle d'officier public chargé de l'authentification de l'acte ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**DÉCIDE**

**Article 1** – La délibération n° DEL34/2025 du 27 octobre 2025 est modifiée comme suit : pour la signature de l'acte de cession du chemin d'exploitation par l'Association Foncière au profit de la commune, **M. MESSE** Julien adjoint au maire, est désigné pour représenter la commune et signer l'acte en qualité de cocontractant.

**Article 2** – La maire, en sa qualité d'officier public, est habilité à procéder à l'authentification de l'acte administratif en présence des parties.

**Article 3** – Toutes dispositions contraires à la présente sont abrogées.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSE

La Maire  
Christine BLANCHAIS



A handwritten signature of "Julien MESSE" is written over a circular official stamp. The stamp is for "MAIRIE DE DÜRNENGEN" located in "Bas-Rhin". It features a central illustration of a building or church tower.

## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 12

Date de la convocation : 20.11.2025  
Date d'affichage : 20.11.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSER Julien

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**DEL 40/2025A Zone de Non Traitement (ZNT) Renouvellement des conventions et versement d'une indemnité aux signataires**

Le Conseil municipal de Durningen ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des riverains (ZNT) ;

Considérant que certains terrains situés en bordure de zones habitées, fréquentées ou sensibles, doivent faire l'objet de **zones de non-traitement (ZNT)** afin de garantir la protection des populations et de l'environnement ;

Considérant que la commune a conclu avec plusieurs propriétaires et exploitants agricoles des **conventions de mise en œuvre de ZNT**, arrivant à échéance ;

Considérant la nécessité de **renouveler ces conventions**, afin d'assurer la continuité des mesures de protection, et de prévoir, en contrepartie de la servitude d'usage imposée, une **indemnité annuelle au bénéfice des signataires** ;

Considérant que le montant de l'indemnité doit compenser le préjudice subi et encourager la bonne application des engagements pris ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**DÉCIDE**

**Article 1 – Renouvellement des conventions ZNT**

Le Conseil municipal **autorise le renouvellement pour une durée de 4 ans** des conventions de limitation ou d'interdiction d'usage de produits phytopharmaceutiques dans les **Zones de Non-Traitement (ZNT)** situées sur le territoire communal, avec les propriétaires et exploitants concernés à charge pour ces derniers d'assurer la plantation (achat des semences, préparation du sol et semis) des bandes fleuries et de garantir leurs entretiens.

**Article 2 – Indemnité annuelle**

Il est institué une **indemnité annuelle** versée aux propriétaires/exploitants signataires, en compensation de la servitude d'usage liée à la ZNT.

Le montant de l'indemnité est fixé à : **20 €/ are / an.**

Cette dépense sera imputée au **budget communal – chapitre 65, article 65888**

**Article 3 – Désignation du signataire et exécution**

Le Conseil municipal **autorise la Maire** à signer les conventions de renouvellement, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et de son application auprès des partenaires concernés.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER



La Maire  
Christine BLANCHAIS

## **COMMUNE DE DURNINGEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAINS

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSEZ Julien

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEL 41/2025 Demande de subvention à la CeA au titre des « Amendes de Police » : aménagement sécuritaire**

## **Le Conseil municipal de Durningen ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement sécuritaire sur le territoire communal afin d'améliorer la sécurité des usagers : aménagement de voirie, signalisation :

Considérant que la CeA peut accompagner financièrement ces travaux dans le cadre du dispositif d'aide financé par les amendes de police ;

Considérant l'intérêt pour la commune de solliciter cette subvention permettant d'alléger la charge financière du projet ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

**DÉCIDE**

**Article 1 – Approbation du projet**

Le Conseil municipal approuve le projet d'aménagement sécuritaire dont le montant total prévisionnel est estimé à 77 024.10 € HT.

**Article 2 – Demande de subvention**

Le Conseil municipal autorise la Maire à solliciter auprès de la CeA une subvention au titre du produit des amendes de police, pour le financement de ce projet.

**Article 3 – Plan de financement prévisionnel**

Le Conseil municipal adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous et

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Aménagement sécuritaire	77 024.10 €	92 428.92 €	CeA Amendes de police	38 512.05€
			Autofinancement	38 512.05€
Total	77 024.10 €	92428.92 €	Total	77 024.10€

sollicite une subvention de 38 512.05 € auprès de la CeA, correspondant à 50 % du montant du projet.

**Article 4 – Autorisation de signature**

La Maire est autorisée à signer toute pièce nécessaire au dépôt et à l'instruction de la demande de subvention, ainsi que tous documents relatifs à la réalisation de l'opération.

**Article 4 – Financement**

Le financement sera inscrit au budget communal.

**Article 5 – Exécution**

La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER

La Maire  
Christine BLANCHAIS



*christine blanchais*

## **COMMUNE DE DURNINGEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAINS

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

**Secrétaire de séance : M. MESSEZ Julien**

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEL 42/2025 Demande de subvention à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland au titre du fonds de biodiversité : plantation d'arbres**

## **Le Conseil municipal de Durningen ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la politique environnementale de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland et le règlement du **Fonds de biodiversité** ;

Considérant la volonté communale de renforcer la présence du végétal dans l'espace public, de soutenir la biodiversité locale et de contribuer à l'adaptation au changement climatique ;

Considérant le projet communal portant sur la **plantation de 43 arbres hautes tiges** le long des axes d'entrée du village, permettant de :

-végétaliser davantage les entrées de village,

-créer des corridors et habitats favorables à la biodiversité,

-améliorer la résilience climatique (ombre, réduction des îlots de chaleur, infiltration de l'eau),

-renforcer la qualité paysagère du territoire en soulignant les cheminements piétons existants par des alignements arborés ;

Considérant que le projet comprend également l'**organisation d'une séance d'information pédagogique destinée aux enfants de l'école**, portant sur les enjeux de la plantation d'arbres, la présentation des espèces choisies et leurs caractéristiques écologiques ;

Considérant que le coût total prévisionnel du projet s'élève à **8 721,26 € HT** ;

Considérant l'opportunité pour la commune de solliciter une subvention permettant d'alléger la charge financière du projet

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

## DÉCIDE

### **Article 1 – Approbation du projet**

Le Conseil municipal approuve le projet de plantation de 43 arbres haute tige le long des axes d'entrée du village, comprenant également une action pédagogique auprès des élèves de l'école.

Le montant total de l'opération est fixé à **8 721,26 € HT**.

### **Article 2 – Demande de subvention**

Le Conseil municipal autorise la Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland une subvention au titre du Fonds de biodiversité, à hauteur de 50 % du montant HT, soit **4 360,63 €**.

### **Article 3 – Autorisation de signature**

La Maire est autorisée à signer toute pièce nécessaire au dépôt, à l'instruction et à la mise en œuvre de la demande de subvention, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la réalisation du projet.

### **Article 4 – Financement**

Le financement est inscrit au budget communal

### **Article 5 – Exécution**

La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER



La Maire  
Christine BLANCHAIS

*christine blanchais*

## **COMMUNE DE DURNINGEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

**Membres présents :** 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSEZ Julien

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEL 43/2025 Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR : cimetière**

Le cimetière communal de Durningen présente aujourd’hui une saturation progressive de sa capacité d’accueil.

Le projet vise à anticiper les besoins funéraires de la commune pour les 50 prochaines années. La population totale s'élève à 695 habitants, 130 personnes ont 70 ans et plus, ce qui laisse présager un besoin croissant d'espaces funéraires dans les années à venir.

L'aménagement devra garantir une accessibilité fluide entre les 2 cimetières.

Le projet prévoit également la création d'un espace dédié aux nouvelles pratiques funéraires, combinant deux columbariums de 12 cases chacun décoré en fer forgé, sept monuments funéraires de type cavurnes, un ossuaire et des emplacements pour tombes traditionnelles. Des bancs, seront installés ainsi qu'un nouveau point d'eau, une zone de dépôt des déchets et une clôture. Enfin une seconde entrée sera accessible depuis la rue des Champs et sera complétée par des places de stationnement.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 99 945 € HT.

Cet investissement est éligible à une aide de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet d'agrandissement et d'équipements du cimetière pour un montant prévisionnel de 99 945 € HT
- adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Dépenses (€)	H.T	T.T.C	Recettes (€)	H.T
Equipements funéraires	33 100 €	39 720 €	Etat DETR (58 %)	57 956 €
Aménagements du cimetière	66 845 €	80 214 €	Région « Coup de Pouce Rural » (12 %)	12 000 €
			Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland (10 %)	10 000 €
			Autofinancement (20 %)	19 989 €
Total	99 945 €	119 934 €	Total	99 945 €

- sollicite une subvention de 57 956 € auprès de l'État, correspondant à 58 % du montant du projet.
- charge Mme la Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER

La Maire  
Christine BLANCHAIS



*christine blanchais*

## **COMMUNE DE DURNINGEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 12

Date de la convocation : 20.11.2025  
Date d'affichage : 20.11.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

**Secrétaire de séance : M. MESSER Julien**

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEL 44/2025 Demande de subvention à la Région au titre du « Coup de Pouce Rural »**

Le cimetière communal de Durningen présente aujourd’hui une saturation progressive de sa capacité d’accueil.

Le projet vise à anticiper les besoins funéraires de la commune pour les 50 prochaines années. La population totale s'élève à 695 habitants, 130 personnes ont 70 ans et plus, ce qui laisse présager un besoin croissant d'espaces funéraires dans les années à venir.

L'aménagement devra garantir une accessibilité fluide entre les 2 cimetières.

Le projet prévoit également la création d'un espace dédié aux nouvelles pratiques funéraires, combinant deux columbariums de 12 cases chacun décoré en fer forgé, sept monuments funéraires de type cavurnes, un ossuaire et des emplacements pour tombes traditionnelles. Des bancs seront installés ainsi qu'un nouveau point d'eau, une zone de dépôt des déchets et une clôture. Enfin une seconde entrée sera accessible depuis la rue des Champs et sera complétée par des places de stationnement enherbées.

**Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 99 945 € HT.**

Cet investissement est éligible à une aide de la Région Grand Est via le dispositif « Coup de pouce rural »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet d'agrandissement et d'équipements du cimetière pour un montant prévisionnel de 99 945 € HT
- adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Dépenses (€)	H.T	T.T.C	Recettes (€)	
Equipements funéraires	33 100 €	39 720 €	Etat DETR (58%)	57 956 €
Aménagements du cimetière	66 845 €	80 214 €	Région « Coup de Pouce Rural » (12%)	12 000 €
			Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland (10 %)	10 000 €
			Autofinancement (20 %)	19 989 €
Total	99 945 €	119 934 €	Total	99 945 €

- sollicite une subvention de 12 000 € auprès de la Région Grand Est, correspondant à 12 % du montant du projet.
- charge Mme la Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER

La Maire  
Christine BLANCHAIS



**COMMUNE DE DURNINGEN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 20.11.2025

Présents : 12

Date d'affichage : 20.11.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSER Julien

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEL 45/2025 Décision modificative du budget**

Sur proposition de Mme la Maire, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section d'investissement – dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Crédits ouverts	Crédits réduits	Objet
21	2158	012	3 000 €		TGBT Panneaux photovoltaïques Ecole
23	2313	19		3 000 €	Ferme Rui Construction
	<b>TOTAL</b>		<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER



La Maire  
Christine BLANCHAIS

## **COMMUNE DE DURNINGEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAINS

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSEZ Julien

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

## DEL 46/2025 Délibération d'adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin pour la période 2026/2031

## **Le Conseil Municipal de Durningen,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

## VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 novembre 2025 ;

VU l'exposé du Maire ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**1)DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

**2)DECIDE D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ;

**3)DECIDE DE FIXER** le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :

à hauteur de 45 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »),

La participation forfaitaire sera modulée comme suit :  
dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures ») :

*Selon la composition familiale :*

-enfant à charge : 8 € par mois

**4)PREND ACTE**

-que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

-Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**5)AUTORISE** la Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER



La Maire  
Christine BLANCHAIS



## **COMMUNE DE DURNINGEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

## SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAINS

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien,  
WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame KRIEGER Marie Odile a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick  
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur WINTZ Maurice

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : M. MESSEZ Julien

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

## DEL 47/2025 RGPD : avenant N°2 Convention – mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements des données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne

Madame la Maire donne lecture de l'avenant n°2 à la convention RGPD.

Cet avenant stipule que l'article 4 de la convention signée entre la commune de Durningen et le CDG du Bas-Rhin en date du 26 juillet 2018 pour la mise en conformité des traitement de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la règlementation européenne est modifié comme suit :

Dans le cadre de la mise à disposition, les tarifs des prestations assurées par le CDG67 sont les suivants :

- La réalisation du registre des traitements et l'analyse de conformité RGPD, prévues dans l'article 1 : tarif de 800 € par jour, 400 € par demi-journée et 125 € par heure.

- L'aide et conseil juridique et documentaire du DPD, prévus à l'article 1 : forfait/tarif annuel de : 200 €/an pour les collectivités de 5 agents ou moins.

Les autres articles de la convention en date du 26 juillet 2018 demeurent inchangés.

Vu l'exposé du Maire

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**autorise la Maire à signer l'avenant n°2 à la convention RGPD.**

Fait et délibéré le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance  
Julien MESSER



La Maire  
Christine BLANCHAIS

